

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 22 MAI 2024 à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2024-05-22/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR – Marc LOCATELLI –

Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Antipas TOUATAM.

Excusée avec procuration : Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusés : Sylvie CHARNAUD ;

Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Benoît MARCHAL – Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : douze

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU CCAS

Résultat de l'exercice 2023

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 2 128 361,52€ contre 2 274 880,86€ de dépenses.

Le résultat de l'exercice est une perte de 146 519,34€.

Compte tenu d'un excédent antérieur reporté positif de 374 395,26€, le résultat de clôture, avec une subvention de la commune de 867 544,76€, s'élève à 227 875,92€.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 59 989,82€ contre 47 971,54€ de dépenses.

Compte tenu d'un solde d'exécution antérieur reporté (excédent de financement) de 7 937,74€, le solde d'exécution global s'élève à 19 956,02€ (excédent de financement) à fin 2023.

Comme la section d'investissement de 2023 génère un excédent de financement, il sera proposé pour l'affectation du résultat de clôture 2023 d'imputer en report (recette de fonctionnement du budget 2024), au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » l'intégralité du résultat de clôture, soit 227 875,92€.

Dépenses de fonctionnement

93,1% des crédits alloués en terme de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été consommés, soit 2 245K€.

Les DRF sont en diminution de 1,8% par rapport au compte administratif 2022 (//CA22), soit - 41K€.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » représente 15% des dépenses (341K€).

92% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Le niveau de dépenses est en hausse par rapport à 2022 de 8,6% (27K€).

Les principaux éléments sont les suivants :

- ❖ Les achats (comptes 60*** comprenant eau, gaz, électricité, carburant, alimentation, fournitures...) représentent 8,2% des dépenses (187k€).

99% des crédits ont été consommés.

Les dépenses sont en hausse de 13,3% (22K€) par rapport à 2022.

On notera les mouvements suivants :

Comptes	CA 2023	Evolution //CA22	% évolution	Commentaires
60612 Energies	27k€	+7k€	+38%	Lié au prix de l'énergie
6042 Prestations alimentaires	134k€	+17k€	+15%	Hausse d'activité sur le portage des repas

- ❖ Les services extérieurs (comptes 61*** comprenant location, entretien et réparation, assurance, documentation, formation...) représentent 3% des dépenses (71K€).
91% des crédits ont été consommés, sensiblement identique au CA22.
- ❖ Les autres services extérieurs (comptes 62*** comprenant honoraires, rémunération d'intermédiaires, fêtes et cérémonies, affranchissement, télécommunication ...) représentent 3,5% des dépenses (80K€).
81% des crédits ont été consommés, sensiblement identique au CA22 également.
- ❖ Les impôts et taxes (comptes 63*** comprenant les taxes foncières payées par le CCAS et les redevances à la SACEM) représentent 2K€ de dépenses.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représente 73% des dépenses, soit 1 660k€.

94% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Entre 2022 et 2023 les charges de personnel augmentent de 27K€.

Cette augmentation de 1,7 % par rapport au CA 2022 s'explique comme suit :

- + 39 000€ liés à la revalorisation des grilles indiciaires, aux avancements d'échelons et de grades (effet GVT) ;
- + 12 000 € liés à l'augmentation des charges patronales (notamment une hausse de l'assurance) ;
- + 17 000€ liés à des remplacements d'absences longues durées ;
- 14 000€ liés à des réorganisations de services (mutualisation de postes) ;
- 27 000€ liés aux postes non pourvus durant l'année suite à des problématiques de recrutement (dans le secteur de la petite enfance et de l'animation).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » représente 11% des dépenses (244K€).

Il comporte les subventions à caractère social, les secours financiers, ainsi que le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe de la Résidence Les Rocailles du Verger.

Près de 92% des crédits de ce chapitre ont été consommés.

Les dépenses diminuent de 28% (-94K€) par rapport à 2022 en lien avec la baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe Les Rocailles du Verger à hauteur de 210 000€ en 2023, contre 300 000€ en 2022 qui comportait 100 000€ pour le financement de la rénovation de 39 salles de bains.

Le chapitre 66 « Charges financières » comporte les intérêts de la dette du CCAS.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 2 128K€.

Elles sont supérieures aux prévisions de 3,8%.

Elles sont, hors subvention de la commune, inférieures de 1% //CA22 (-28K€).

Le chapitre 70 « Ventes de produits, prestations de service » représente 29% des recettes (728K€). Les réalisations sont supérieures aux prévisions de 7% (50k€) et augmentent de 9%//CA22, soit +64K€.

Comptes	CA 2023	Evolution //CA22	% évolution	Commentaires
706 Prestations de services	269k€	+34k€	+14%	Niveau d'activité en hausse, en particulier le portage
70841 Personnel facturé au budget annexe	438k€	+27k€	+6%	Refacturation de personnel à la Résidence Les Rocailles du Verger +27k€;

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » représente 52% des recettes (1308K€).
Ce chapitre regroupe les aides de la CAF qui représentent 18% des recettes et la subvention d'équilibre versée par le budget communal, 34% des recettes, en baisse de 33% par rapport à 2022 (-434K€).

Les réalisations sont conformes aux prévisions (-0.2%) et inférieures de 26% //CA22 (-482K€, dont 434K€ sur la subvention communale et 47K€ sur les aides de la CAF).

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » représente 0,6% des recettes (16K€).
Il se compose des loyers perçus (local EPDA, logements d'urgence) et ponctuellement d'indemnités d'assurance.

Les réalisations sont supérieures de 6K€ par rapport aux prévisions.
Les recettes de ce chapitre sont également en hausse de 5K€// CA22 du fait de plus de loyers perçus sur les logements d'urgence et d'une indemnité d'assurance.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » représente 2% des recettes (58K€) et se compose des remboursements d'assurance au titre des arrêts de travail.

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à la part de résultat de 2022 reporté en recette de fonctionnement sur l'exercice 2023.

Il s'élève à 374K€ et représente 15% des recettes.

Dépenses d'investissement (détail p11 de la plaquette)

Le remboursement en capital de l'annuité de la dette s'élève à 38 k€.

Les dépenses d'équipement brut sont de 10K€.

Les principales dépenses effectuées en 2023 portent sur :

- ❖ Des agencements aux jardins familiaux (1K€) ;
- ❖ Du mobilier pour la petite enfance (5K€) ;
- ❖ Du matériel pour la petite enfance (4K€).

Recettes d'investissement

Le chapitre 001 « Solde d'exécution antérieur reporté » s'élève à 7k€.

Ce montant représente l'excédent de la section d'investissement à fin 2022 (recettes d'investissement de 2022> aux dépenses d'investissement).

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » s'élève à 5k€, correspondant au Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le chapitre 13 « Subvention d'investissement » s'élève à 25k€, dont 11K€ pour l'aménagement des jardins partagés et 14K€ pour des travaux dans les crèches.

Le chapitre 024 « Produits de cession » correspond à la cession de la parcelle BD26P Rue Adhemar Fabri.

Dettes

Un prêt de 340K€ souscrit en 2014 pour la construction de l'aire de jeux des Afforêts.

Taux fixe de 3,22% sur 10 ans - Annuité de 39K€ jusqu'en 2023.

A fin 2023 le CCAS n'a plus aucun emprunt en cours.

Synthèse

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	2 128 361,52	59 989,82
Dépenses de l'exercice	-2 274 880,86	-47 971,54
Solde d'exécution antérieur		7 937,74
Excédent antérieur reporté	374 395,26	
Résultat de l'exercice	-146 519,34	
Résultat de clôture	227 875,92	
Solde d'exécution de l'exercice		12 018,28
Solde d'exécution (excédent)		19 956,02
Restes à réaliser en dépenses		0,00
Restes à réaliser en recettes		0,00
Excédent section d'investissement à fin 2023		19 956,02

Affectation du résultat :

Compte tenu que la section d'investissement est excédentaire, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter l'intégralité du résultat de clôture, soit 227 875,92€, au compte 11 « Report à nouveau » (Fonctionnement 002).

Monsieur le Président ayant quitté la salle et ne prenant part ni à la délibération ni au vote, le Conseil d'administration est appelé à approuver le compte administratif 2023, le compte de gestion 2023 établi par la trésorière municipale et l'affectation du résultat du CCAS.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, par DOUZE voix « POUR » :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023, le compte de gestion 2023 établi par la trésorière municipale, ainsi que l'affectation du résultat du CCAS.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **29 MAI 2024**
Publié le
Notifié le **29 MAI 2024**
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 22 mai 2024

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

